



Non exécution d'un testament

Par **DFR59**, le **09/12/2019** à **10:56**

Bonjour,

Le règlement de la succession confié en novembre 2017, à un notaire, n'est toujours pas soldé ; soit presque 2 ans après le décès.

Il y a un testament qui n'est pas appliqué ainsi qu'aucune des démarches relatives à une succession (acte de notoriété par exemple)

Le testament est conforme.

Je ne sais plus quoi faire pour faire débloquer la situation. Je précise que ma demi sœur "menace" de contester le testament, mais rien n'est fait.

RUER DENISE FANTA (cohéritière)

Par **youris**, le **09/12/2019** à **11:01**

bonjour,

ce n'est pas le notaire qui va trancher un litige entre héritiers, seul un juge a ce pouvoir.

si un des héritiers est taisant et ne prend part dans la succession, il appartient aux autres héritiers de le sommer de prendre part en application des articles 771 et s. du code civil.

voir ce lien: http://www2.droit.univ-paris5.fr/atelier_clinique_juridique/wp-content/uploads/2018/07/Sommation-dopter-par-Morgane-Pace-et-Laura-Tayar-janvier-2018-VDEF.pdf

dans votre situation, l'aide d'un avocat me semble utile.

salutations